

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3**

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: HACH LANGE GmbH  
Rue: Willstätterstr. 11  
Lieu: D-40549 Düsseldorf  
Téléphone: +49 (0)211 5288-383  
e-mail: SDS@hach.com  
Internet: www.de.hach.com  
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S  
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes  
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2  
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 \* Fax +33 (0) 1 69 67 34 99  
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA  
Motstraat 54  
B-2800 Mechelen  
Tel. +32 15 42 35 00 \* Fax +32 15 41 61 20  
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE  
Rorschacherstrasse 30a  
CH-9424 Rheineck  
Tel. +41 (0)848 55 66 99  
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA  
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine  
MA-Casablanca 20000  
Tél. +212 (0) 522 97 95 75  
e-mail: info-mena@hach.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3**

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 2 de 11

Toxique par inhalation.  
 Nocif en cas d'ingestion.  
 Nocif par contact cutané.  
 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 Provoque de graves lésions des yeux.  
 Peut irriter les voies respiratoires.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

ammoniac ... %  
 Cyanure de potassium

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H331 Toxique par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**Conseils supplémentaires**

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**2.3. Autres dangers**

donnée non disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 3 de 11

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7732-18-5	Eau			75-80 %
	231-791-2			
1336-21-6	ammoniac ... %			15-20 %
	215-647-6	007-001-01-2		
	Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H314 H400			
151-50-8	Cyanure de potassium			1 %
	205-792-3	006-007-00-5		
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, STOT SE 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H310 H330 H300 H370 H372 H400 H410 EUH032			
6381-59-5	Potassium-sodium tartrate tétrahydraté			1 %
	205-698-2			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
 Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.  
 Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

## Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.  
 Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion, Difficultés respiratoires. Peut provoquer un arrêt respiratoire.  
 Vertiges, Nausée, Vomissements ,  
 Arythmie cardiaque, Décès

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Eau; Mousse

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3**

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 4 de 11

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun à notre connaissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

**Information supplémentaire**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.  
Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition., Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Équipement de protection individuelle, voir section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas décharger dans l'environnement.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

13. Considérations relatives à l'élimination

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Laver soigneusement après manipulation.  
Pratiques générales d'hygiène industrielle.

**Préventions des incendies et explosion**

Voir également section 5

**Information supplémentaire**

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Température de stockage: 2-8 °C

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas entreposer près des acides.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 5 de 11

Réactif pour analyses

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7664-41-7	Ammoniac anhydre	10	7		VME (8 h)	
		20	14		VLE (15 min)	
151-50-8	Cyanure de potassium (exprimé en cyanure)	-	1		VME (8 h)	UE
		-	5		VLE (15 min)	UE

## Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

## Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

S'assurer que les systèmes de rinçage des yeux et les douches de sécurité soient situés près de la place de travail.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

## Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

## Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 2016/425/CE et la norme correspondante EN374. En cas d'immersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revêtement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revêtement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

## Protection de la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	ammoniacale
pH-Valeur (à 20 °C):	

14

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 6 de 11

**Modification d'état**

Point de fusion:	donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	donnée non disponible
:	donnée non disponible
Point d'éclair:	non applicable
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

**Inflammabilité**

solide:	donnée non disponible
gaz:	donnée non disponible

**Dangers d'explosion**

donnée non disponible

Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	donnée non disponible

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	donnée non disponible
gaz:	donnée non disponible
Température de décomposition:	donnée non disponible

**Propriétés comburantes**

donnée non disponible

Pression de vapeur:	donnée non disponible
Pression de vapeur:	donnée non disponible
Densité (à 20 °C):	0,95 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	donnée non disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement soluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

donnée non disponible

Coefficient de partage:	donnée non disponible
Viscosité dynamique:	donnée non disponible 0 mPa·s
Viscosité cinématique:	donnée non disponible
Durée d'écoulement:	donnée non disponible
Densité de vapeur:	donnée non disponible
Taux d'évaporation:	donnée non disponible
Épreuve de séparation du solvant:	donnée non disponible
Teneur en solvant:	donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	donnée non disponible
donnée non disponible	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3**

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 7 de 11

**10.1. Réactivité**

Danger de réactivité

**10.2. Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec:

Oxydants, Oxydes de phosphore, Phosgène,  
Mercure, Acides, oxydes d'azote (NOx),  
Peroxydes, Métaux lourds, Des bases fortes,  
Composés halogénés**10.4. Conditions à éviter**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**Aluminium, Plomb, Cuivre,  
Des métaux, Nickel, Argent, Zinc**10.6. Produits de décomposition dangereux**Ammoniaque Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Voir également section 5**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Angaben zur Toxikologie liegen nicht vor.

**Toxicité aiguë**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Toxique par inhalation.

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 476,2 mg/kg; ATE (cutanée) 1361,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 4,86 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 4,857 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1336-21-6	ammoniac ... %				
	orale	DL50 mg/kg	350	rat	
151-50-8	Cyanure de potassium				
	orale	DL50	5 mg/kg	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	14,29	lapins	ECHA
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	0,051	rat	
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 mg/l	0,051	rat	

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et des yeux.

**Effets sensibilisants**

Pas d'effet connu.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 8 de 11

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Information supplémentaire**

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1336-21-6	ammoniac ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,53	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	24 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1,2 mg/l	61 d	Onchorhynchus gorboscha	
151-50-8	Cyanure de potassium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,068	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,25	48 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
1336-21-6	ammoniac ... %	-1,38

**12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

donnée non disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 9 de 11

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement .

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

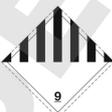
160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer comme produit non utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3316
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TROUSSE CHIMIQUE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M11
Dispositions spéciales:	251 340
Quantité limitée (LQ):	SP251
Quantité exceptée:	SP340
Catégorie de transport:	2
N° danger:	-
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)****Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Non testé

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3316
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CHEMICAL KIT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	9

## Fiche de données de sécurité

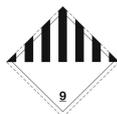
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

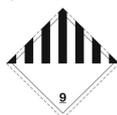
Page 10 de 11



Marine polluant: -  
 Dispositions spéciales: 251, 340  
 Quantité limitée (LQ): See SP251  
 Quantité exceptée: SP340  
 EmS: F-A, S-P

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3316  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CHEMICAL KIT  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A44 A163  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 kg  
 Passenger LQ: Y960  
 Quantité exceptée: E0  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 960  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 kg  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 960  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 10 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: ammoniac ... %  
 Cyanure de potassium

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans rapport

**Information supplémentaire**

Les Indications de transport s'appliquent à l'emballage entier!

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
 Inscription 3: ammoniac ... %

**Prescriptions nationales**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/ Manganese/Manganèse, LCW 032 A; 1/3**

Date de révision: 14.05.2019

Code du produit: LCW032-1

Page 11 de 11

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Date de révision 14.04.2019

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 15

Date de révision 25.04.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 9, 14

Révision: 19.10.2016

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 3, 4, 11, 14

Révision: 17.09.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 7, 14, 16

Révision: 04.09.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2

Révision: 08.07.2013

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 4-16

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3**

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: HACH LANGE GmbH  
Rue: Willstätterstr. 11  
Lieu: D-40549 Düsseldorf  
Téléphone: +49 (0)211 5288-383  
e-mail: SDS@hach.com  
Internet: www.de.hach.com  
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S  
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes  
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2  
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 \* Fax +33 (0) 1 69 67 34 99  
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA  
Motstraat 54  
B-2800 Mechelen  
Tel. +32 15 42 35 00 \* Fax +32 15 41 61 20  
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE  
Rorschacherstrasse 30a  
CH-9424 Rheineck  
Tel. +41 (0)848 55 66 99  
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA  
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine  
MA-Casablanca 20000  
Tél. +212 (0) 522 97 95 75  
e-mail: info-mena@hach.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3**

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 2 de 10

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine

Paraformaldéhyd

**Mention**

Danger

**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P363

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Conseils supplémentaires**

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**2.3. Autres dangers**

Aucun à notre connaissance.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 3 de 10

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7732-18-5	Eau			92 %
	231-791-2			
5470-11-1	chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine			6 %
	226-798-2	612-123-00-2		
	Met. Corr. 1, Carc. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H290 H351 H312 H302 H315 H319 H317 H373 H400 H410			
30525-89-4	Paraformaldéhyd			2 %
	Flam. Sol. 2, Carc. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H228 H351 H332 H302 H315 H318 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

## Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

## Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion, Réactions allergiques

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

## 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3**

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 4 de 10

respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

**Information supplémentaire**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

13. Considérations relatives à l'élimination

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Préventions des incendies et explosion**

Aucun à notre connaissance.

**Information supplémentaire**

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Température de stockage: 2-8 °C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Réactif pour analyses

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucun à notre connaissance.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Mesures d'hygiène**

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection des mains**

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 5 de 10

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 2016/425/CE et la norme correspondante EN374.

**Protection de la peau**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	inodore	
pH-Valeur (à 20 °C):		1
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		donnée non disponible
Point de sublimation:		non applicable
Point de ramollissement:		non applicable
Point d'écoulement:		donnée non disponible
:		donnée non disponible
Point d'éclair:		non applicable
Combustion entretenue:		Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
<b>Dangers d'explosion</b>		
		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Température d'inflammation:		non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non applicable
<b>Propriétés comburantes</b>		
		non applicable
Pression de vapeur:		donnée non disponible
Pression de vapeur:		donnée non disponible
Densité (à 20 °C):		1,09 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		non applicable
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		complètement soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
		donnée non disponible
Coefficient de partage:		donnée non disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 6 de 10

Viscosité dynamique:	donnée non disponible
Viscosité cinématique:	donnée non disponible
Durée d'écoulement:	donnée non disponible
Densité de vapeur:	donnée non disponible
Taux d'évaporation:	donnée non disponible
Épreuve de séparation du solvant:	donnée non disponible
Teneur en solvant:	donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	donnée non disponible
donnée non disponible	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucun à notre connaissance.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Formaldéhyde

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5470-11-1	chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine				
	orale	DL50 mg/kg	141	rat	
	cutanée	ATE mg/kg	1100		
30525-89-4	Paraformaldéhyd				
	orale	DL50 mg/kg	592	rat	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,07 mg/l	rat	

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et des yeux.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 7 de 10

**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas d'information toxicologique disponible.

**Information supplémentaire**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
5470-11-1	chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Leuciscus idus(Ide)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,21	72 h		Méthode de calcul
30525-89-4	Paraformaldéhyd					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	46-78	96 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'effet connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 8 de 10

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

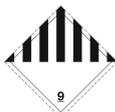
## Code d'élimination des déchets - Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3316  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TROUSSE CHIMIQUE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 9



Code de classement: M11  
 Dispositions spéciales: 251 340  
 Quantité limitée (LQ): SP251  
 Quantité exceptée: SP340  
 Catégorie de transport: 2  
 N° danger: -  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

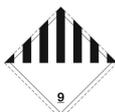
## Transport fluvial (ADN)

## Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

## Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3316  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CHEMICAL KIT  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 9



Marine polluant: -  
 Dispositions spéciales: 251, 340  
 Quantité limitée (LQ): See SP251  
 Quantité exceptée: SP340  
 EmS: F-A, S-P

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3316

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 B; 2/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 9 de 10

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

CHEMICAL KIT

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

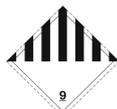
9

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A44 A163

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 kg

Passenger LQ:

Y960

Quantité exceptée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 960

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 960

IATA-Quantité maximale (cargo): 10 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

oui



Matières dangereuses:

chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

donnée non disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans rapport

**Information supplémentaire**

Les Indications de transport s'appliquent à l'emballage entier!

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D):

3 - pollue fortement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Date de révision 25.04.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 9, 14

Révision: 19.10.2016

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/Manganese/Manganése, LCW 032 B; 2/3**

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-2

Page 10 de 10

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 4, 8, 11, 14

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H228	Matière solide inflammable.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3**

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: HACH LANGE GmbH  
Rue: Willstätterstr. 11  
Lieu: D-40549 Düsseldorf  
Téléphone: +49 (0)211 5288-383  
e-mail: SDS@hach.com  
Internet: www.de.hach.com  
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S  
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes  
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2  
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 \* Fax +33 (0) 1 69 67 34 99  
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA  
Motstraat 54  
B-2800 Mechelen  
Tel. +32 15 42 35 00 \* Fax +32 15 41 61 20  
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE  
Rorschacherstrasse 30a  
CH-9424 Rheineck  
Tel. +41 (0)848 55 66 99  
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA  
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine  
MA-Casablanca 20000  
Tél. +212 (0) 522 97 95 75  
e-mail: info-mena@hach.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3**

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

Page 2 de 10

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Conseils supplémentaires**

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**2.3. Autres dangers**

Aucun à notre connaissance.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

Page 3 de 10

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7732-18-5	Eau			> 85 %
	231-791-2			
5470-11-1	chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine			8 %
	226-798-2	612-123-00-2		
	Met. Corr. 1, Carc. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H290 H351 H312 H302 H315 H319 H317 H373 H400 H410			
6381-92-6	Acide éthylènediaminetétraacétique sel disodique dihydraté			< 4 %
	205-358-3			
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

## Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

## Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

## Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants, Réactions allergiques

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Eau; Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Poudre sèche; Mousse

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

## 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

## Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3**

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

Page 4 de 10

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Température de stockage: 2-8 °C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Réactif pour analyses

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucun à notre connaissance.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Mesures d'hygiène**

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection des mains**

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 2016/425/CE et la norme correspondante EN374.

**Protection de la peau**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

Page 5 de 10

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	inodore
pH-Valeur (à 20 °C):	3
<b>Modification d'état</b>	
Point de fusion:	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	donnée non disponible
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	donnée non disponible
:	donnée non disponible
Point d'éclair:	non applicable
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
<b>Dangers d'explosion</b>	
non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non applicable
<b>Propriétés comburantes</b>	
non applicable	
Pression de vapeur:	donnée non disponible
Pression de vapeur:	donnée non disponible
Densité (à 20 °C):	1,1 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	non applicable
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
donnée non disponible	
Coefficient de partage:	donnée non disponible
Viscosité dynamique:	donnée non disponible
Viscosité cinématique:	donnée non disponible
Durée d'écoulement:	donnée non disponible
Densité de vapeur:	donnée non disponible
Taux d'évaporation:	donnée non disponible
Épreuve de séparation du solvant:	donnée non disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

Page 6 de 10

Teneur en solvant: donnée non disponible

**9.2. Autres informations**Teneur en corps solides: donnée non disponible  
donnée non disponible**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucun à notre connaissance.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 1603,5 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
5470-11-1	chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine				
	orale	DL50 mg/kg	141	rat	
	cutanée	ATE mg/kg	1100		
6381-92-6	Acide éthylènediaminetétraacétique sel disodique dihydraté				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	rat	

**Irritation et corrosivité**

Peut provoquer une irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

Page 7 de 10

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas d'information toxicologique disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucun à notre connaissance.

**Information supplémentaire**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
5470-11-1	chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Leuciscus idus(Ide)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,21	72 h		Méthode de calcul
6381-92-6	Acide éthylènediaminetétraacétique sel disodique dihydraté					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	320 mg/l	96 h	Poecilia reticulata (Guppie)	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	10-100	72 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'effet connu.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

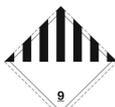
Page 8 de 10

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3316  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TROUSSE CHIMIQUE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 9



Code de classement: M11  
 Dispositions spéciales: 251 340  
 Quantité limitée (LQ): SP251  
 Quantité exceptée: SP340  
 Catégorie de transport: 2  
 N° danger: -  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

## Transport fluvial (ADN)

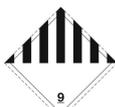
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Non testé

## Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

## Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3316  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CHEMICAL KIT  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 9



Marine polluant: -  
 Dispositions spéciales: 251, 340  
 Quantité limitée (LQ): See SP251  
 Quantité exceptée: SP340  
 EmS: F-A, S-P

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3316  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CHEMICAL KIT

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

Page 9 de 10

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

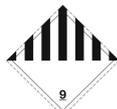
9

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A44 A163

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 kg

Passenger LQ:

Y960

Quantité exceptée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

960

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

10 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

960

IATA-Quantité maximale (cargo):

10 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

oui



Matières dangereuses:

chlorure d'hydroxylammonium; chlorhydrate d'hydroxylamine

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans rapport

**Information supplémentaire**

Les Indications de transport s'appliquent à l'emballage entier!

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D):

3 - pollue fortement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Date de révision 25.04.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 9, 14

Révision: 19.10.2016

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 8, 11, 14

Révision: 17.09.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 7, 14

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 3, 15

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LCW 032 Mangan/Manganese/Manganèse, LCW 032 C; 3/3**

Date de révision: 25.04.2017

Code du produit: LCW032-3

Page 10 de 10

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*